

FICHE TECHNIQUE

Formation animée avec le soutien de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Exploration - Apprentissage de la langue

« Développer la compréhension écrite de participants peu ou pas scolarisés »

Que veut dire apprendre à lire à l'âge adulte ?

- **Points forts de la formation :**

Vous expérimentez des techniques et des outils pour former des publics non scolarisés et débutants dans leur apprentissage de la lecture.

- **Public :**

Formateurs-animateurs

- **Pré-requis :**

Avoir suivi la formation : Découvrir les ASL

- **Objectifs :**

Connaître les composantes de la lecture

Etablir des priorités dans les apprentissages de la lecture à l'âge adulte

Etablir une progression pédagogique

Utiliser et didactiser des supports authentiques

Enoncer des consignes précises

Remobiliser les apprentissages dans la vie quotidienne

- **Contenus :**

Stratégies d'apprentissage

Lecture globale et lecture syllabique adaptées aux ASL

Objectifs et progression

Durée de l'apprentissage et résultats visés

Autoévaluation

Supports authentiques

- **Moyens pédagogiques et supports :**

Pédagogie active alternant apports théoriques et mises en activité des intervenants .

Progression allant de l'analyse à l'utilisation des supports

Travail en sous groupes ou en binômes.

Diversification des supports facilitant l'appropriation des contenus

Analyse d'outils pédagogiques

- **Durée :**

1 journée de formation, de 9h à 17h, nombre d'heures de formation : 7

- **Dispositif de suivi et d'évaluation de la formation :**

Evaluation initiale et finale permettant la vérification des connaissances.

Suivi : les participants sont recontactés à la suite de la formation, les ressources mutualisées sur le site internet www.aslweb.fr et un espace forum en ligne sont mis à disposition.

Une attestation de présence est remise à chaque participant

- **Conditions de règlement :**

Une confirmation est envoyée une semaine avant la date de la formation.

Le règlement est attendu au plus tard le jour de la formation.

En cas d'absence non justifiée ou dans un délai de moins de 48h, le coût de la formation devra être réglé en totalité.

Réseau des Acteurs de la Dynamique des Ateliers Sociolinguistiques (RADyA)